

**DÉCISION SUR LA ZONE DE LIBRE-ÉCHANGE  
CONTINENTALE AFRICAINE (ZLECAf)  
Doc. Assembly/AU/3(XXXI)**

**La Conférence,**

1. **PREND NOTE AVEC SATISFACTION** du rapport de S.E. Issoufou Mahamadou, Président de la République du Niger, leader pour la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf), et des recommandations y contenues sur les progrès réalisés dans la mise en place de la ZLECAf ;
2. **RAPPELLE** la décision Ext/Assembly/AU/Dec.1(X) adoptée en mars 2018, à Kigali (Rwanda), qui demandait aux ministres du Commerce de l'Union africaine de soumettre les annexes au Protocole sur le commerce des marchandises, les annexes au Protocole sur les règles et procédures régissant le règlement des différends, ainsi que la liste des secteurs prioritaires du commerce des services à la session de la Conférence de juillet 2018, pour adoption;
3. **ADOpte** les cinq (5) secteurs prioritaires des services: transport, communication, tourisme, finances et services aux entreprises ;
4. **APPROUVE** les recommandations des ministres du commerce de l'Union africaine pour entreprendre des consultations nationales et régionales sur la liste des produits sensibles et la liste d'exclusion et leur **DEMANDE** de formuler une recommandation définitive sur cette question pour examen au Sommet de février 2019;
5. **LOUE** les efforts déployés par les ministres du Commerce de l'Union africaine, le Comité technique spécialisé (CTS) sur la justice et les affaires juridiques et la Commission pour finaliser les annexes au Protocole sur le commerce des marchandises et les annexes au Protocole sur les règles et procédures régissant le règlement des différends ;
6. **SE FÉLICITE** des signatures et ratifications de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine et de ses Protocoles et **DEMANDE INSTAMMENT** à tous les autres Etats membres qui ne l'ont pas encore fait de signer et de ratifier l'Accord portant création de la ZLECAf avant son premier anniversaire ;
7. **DECIDE** de célébrer l'entrée en vigueur de la Zone de libre-échange au cours de la première réunion semestrielle de coordination du Bureau de la Conférence et des Communautés économiques régionales (CER) qui se tiendra à Niamey, au Niger, en juin/juillet 2019;

8. **S'ENGAGE** à lancer de vastes campagnes nationales de sensibilisation pour faire en sorte que toutes les parties prenantes, telles que les citoyens ordinaires et les hommes d'affaires de toute l'Afrique s'approprient la ZLECAf;
9. **S'ENGAGE EN OUTRE**, en un seul bloc et parlant d'une seule voix, à interagir avec les partenaires extérieurs et **INVITE INSTAMMENT** les États membres à s'abstenir de conclure des arrangements commerciaux bilatéraux jusqu'à l'entrée en vigueur de l'Accord portant création de la ZLECAf;
10. **DEMANDE** à la Commission d'organiser un Forum de la société civile et un Forum du secteur privé avant la réunion semestrielle de coordination de juin/juillet 2019 à Niamey (Niger) afin de renforcer l'engagement des parties prenantes dans la mise en œuvre de la ZLECAf;
11. **S'ENGAGE EN OUTRE** à créer des comités nationaux de la ZLECAf afin d'assurer une participation significative de toutes les parties prenantes et de parvenir à la formulation de stratégies nationales de libre-échange et de renforcement du commerce intra-africain ;
12. **DEMANDE** à la Commission de :
  - (i) élaborer un modèle de fonctionnement des comités nationaux de la ZLECAf d'ici janvier 2019 ;
  - (ii) développer la coopération en matière de réglementation dans tous les secteurs de services en collaboration avec les autorités nationales et régionales de régulation et en s'inspirant des expériences continentale et mondiale.
13. **INSTRUIT DE NOUVEAU** les ministres du Commerce de l'UA de :
  - (i) soumettre à la Conférence du mois de février 2019, pour adoption les listes de concessions tarifaires et les listes d'engagements spécifiques sur le commerce des services conformément aux modalités convenues;
  - (ii) conclure les négociations sur la politique de concurrence, l'investissement et les droits de propriété intellectuelle et soumettre à la session de la Conférence de janvier 2020, par l'intermédiaire du Comité technique spécialisé (CTS) sur la justice et les affaires juridiques, les projets de textes juridiques, pour adoption ;
14. **DEMANDE** au Leader de la ZLECAf, S.E. M. Issoufou Mahamadou, Président de la République du Niger, de soumettre un rapport d'étape sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la ZLECAf au Sommet de février 2019.